L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 31 MAI 1889.

Ecoles Publiques.

Nous sommes de ceux qui pensent que les Ecoles Publiques doivent être subventionnées aussi largement que faire se peut. Nous avons pour notre part, vivement regretté que la dernière Législature de la Louisiane ne les ait pas mieux traitées au budget. Le chiffre qui leur a été alloué est assez piètre relativement parlant; néanmoins il faut le dire aussi, pour la justification partielle de la conduite des économes de la Chambre, nos excellents collègues ont jugé que la base du revenu ne leur permettait pas plus amples largesses; en cela il faut regretter qu'ils n'aient pas résolument amoindri certaines allocations, afin de grossir celle-là, la plus importante de toutes peut-être.

Malgré cette part très peu léonine faite à l'enseignement public depuis trop d'années; malgré la façon plus qu'irrégulière dont les Professeurs ont été payés; malgré la perte définitive qu'ils subissaient récemment, grâce à un jugement prononcé sur une question de constitutionnalité, les Ecoles Publiques de la Nouvelle-Orléans possèdent un corps d'enseignement digne de toute considération, et elles fonctionnent avec distinction.

Le niveau auquel se maintient cette institution, qu'on ne peut se lasser de louer, d'appuyer, est tel que des familles aisées, en bon nombre, y envoient résolument leurs enfants; les premiers noms du pays y figurent.

Et s'il le fallait, facile serait de citer de nombreux sujets, sortis de ces mêmes Ecoles et qui, dans le commerce, dans l'industrie, dans les administrations, dans des professions diverses, occupent un rang fort honorable.

C'est que grâce à la méthode acceptée, imposée maintenant en ces établissements l'éducation y a toujours un côté pratique, rendant aussitôt, l'élève qui y a *gradué*, capable de s'utiliser dans les chemins de la vie, capable de se suffire à lui-même.

Oui, en dépit d'une parcimonie souvent mal entendue, en dépit des injustices flagrantes, criantes, dont elles furent fréquemment l'objet, nos Ecoles Publiques prospèrent; grâce à elles le bienfait de l'éducation se fait, de plus en plus sentir; cette éducation va chaque jour s'étendant à un plus grand nombre. Et ce cercle s'élargirait encore, et le bienfait se doublerait, si l'on rendait à ces mêmes Ecoles un enseignement dont on les a iniquement privées: l'enseignement du Français.

Suppression d'autant plus inconsidérée, d'autant plus injuste, que ces cours de Français pourraient marcher avec succès, parallèlement à l'instruction en Anglais, sans que le budget en fut obéré.

Lors de la dernière session législative une porte fut ouverte à cet effet par la Chambre qui, en cela, restait dans les limites constitutionnelles, quoi qu'on en ait pu dire, mais cette porte le Sénat l'a refermée sans raison sérieuse, et cela à la dernière heure de la session, alors qu'un nouveau débat aurait empêché l'adoption d'un Bill d'Education qui faisait besoin.

Espérons, du moins, qu'en cela le dernier mot n'est pas dit.

Quoi qu'il en soit, il faut se louer des résultats obtenus au sein de nos écoles publiques, répétons-le, car le fait est indéniable.

Hier encore, preuve en était faite dans la très intéressante solennité scolaire qui a eu lieu au Grand Opera House.

La vaste salle regorgeait de parents, d'amis, de tout un public gagné à cette grande cause de l'éducation; il s'agissait des exercices de l'Ecole Supérieure des Filles.

Le programme avait été composé par des mains expertes; il mettait en relief les sujets méritant d'être ainsi produits et à la partie littéraire se joignait une partie musicale: chant et musique instrumentale.

Tous ces exercices: compositions, récitations, discours, ont été vivement applaudis et en cela la foule a vraiment fait acte de justice.

Il était évident en écoutant ces jeunes filles, en suivant leur style, leur diction, leur élocution, leurs gestes, en prêtant attention sérieuse à leurs compositions, que toutes ont bien utilisé cet exercice 1888 1889 et qu'elles ont eu des guides à la hauteur de leur mission.

L'auditoire accouru au Grand Opera House n'a eu qu'à se féliciter de cette soirée, qui a paru courte malgré un programme de vingt-cinq ou trente numéros.

Telle est l'impression que, d'accord en cela avec tout un public, nous avons rapportée de cette aimable fête.

Ceci dit, et les pièces nous manquent, pour entrer dans le détail de tout ce qui y a été entendu, nous n'avons plus qu'à citer les jeunes filles qui ont paru au cours de cette soirée.

Miles Rosie Allen, Ernestine Asher, Jessy H. Benedict Robie Harris, qui a prononcé le discours d'adieu.

Ajoutons un éloge collectif pour toutes les jeunes filles chargées de l'exécution des chœurs.

La distribution des diplomes décernés aux Graduées, dont nous n'avons pas les noms devant nous, a été faite par le Maire de la Nouvelle Orléans, l'honorable Jos. A. Shakspeare; celle des Médailles, aux Graduées toujours, par M. Wm O. Rogers, Ex-Surintendant; enfin les autres médailles ont été présentées par M. Geo. H. Vennard.

La cérémonie s'est ouverte par une Prière qu'a dite le Révérend Dr Snively et un discours de circonstance a été prononcé par M. Charles F. Buck.

Il va sans dire qu'avec l'orchestre, composé d'artistes bien connus, on a eu aussi l'orchestre du public: une symphonie de bravos à laquelle se mêlaient souvent fleurs et couronnes.

En un mot fête complète.

Concert de Mme A. T. Vaurigaud.

La soirée musicale que les Elèves de Mme A. T. Vaurigaud lui offrent, en témoignage de ses soins excellents et dévoués, aura lieu demain à la Salle Grunewald.

Jamais marque d'affectueuse considération ne fut mieux méritée.

Nous espérons qu'un public nombreux s'associera à l'œuvre de ces jeunes filles et qu'une riche recette récompensera la sympathique bénéficiaire des efforts habiles et constants auxquels elle se livre, afin de mener à bonne fin l'éducation musicale de celles qui lui sont confiées.

A la veille de cette soirée si digne d'intérêt nous croyons devoir reproduire le programme que voici:

Première Partie—Ouverture, ***, par l'orchestre; Duo pour piano, Streabog. Miles L. et V. Parra; *Sapho* de Verdi, par Mme P. Blache; *La Fille du Régiment*, Asher, Mlle L. Guérin; *Solo pour violon*, *** Prof. Ricci; Solo de piano, *Nocturne*, Ricci, par Mlle Blanche Vaurigaud; *Mireille*, chœur, Gounod, par la Société Chorale de la Nouvelle-Orléans.

Seconde partie—Ouverture, avec Orchestre, Gounod; *Gaité de Cœur*, duo de Smith, par Miles B Guérin et Rose Vaurigaud; *Sérénade*, avec accompagnement de violon, Massenet, par Mme Blache et le Prof. Ricci; *Les Diamants de la Couronne*, ouverture à 8 mains pour deux pianos, Decourcelles, exécutée par Miles Blanche Vaurigaud, Louisette Guérin, Augusta Warner, A. Guérin; *Roméo et Juliette*, chœur, Gounod, par la Société Chorale; *La Radieuse* Gottschalck, par Mlle Rita Blasco; *La Estudiantina*, Waldteufel, par la Société Chorale de la Nouvelle-Orléans.

Orphéon Français.

A ce soir le concert et la Conférence annoncés par l'Orphéon Français et qui auront lieu à la salle du cercle, coin des rues d'Orléans et Royale.

Le programme suivant sera exécuté:

Première partie.—*Marche*, Hasselmann, Orchestre de l'Orphéon; Chœur des soldats de *Faust*, Gounod, Orphéon; *Glou Glou, Tis Tis*, (chansonnette comique, ***, J. Alciatore; *El Kantara*, G. Rupès, A. Lazare; *Les Madrilènes*, G. Rupès, Jeunes Elèves de l'Orphéon; Conférence par M. H. Dubos: *Les charmes de la voix humaine*.

Deuxième partie.—*La Estudiantina*, Lacombe, Jeunes Elèves de l'Orphéon; *Sancta Maria*, Faure, M. Maumus, avec accompagnement de violon par le Prof. G. Ricci; *Les Sapins* Dupont, E. Lubeigt; *Marcelle*, Rupès. J. Junod; *Dolorès*, Waldteufel. Orphéon.

Directeur musical: G. Ricci.

Le piano sera tenu par M. Heichelheim.

On commencera à 8 heures.

Straight University.

Les derniers exercices de cette saison scolaire annuelle auront lieu aujourd'hui au Central Church, ainsi que nous l'avons annoncé. On y entendra les graduées de l'Université dans des compositions, récitations et discours.

La séance sera ouverte à sept heures et demie du soir.

Les socialistes d'Allemagne.—Le parti socialiste allemand compte déjà un million d'électeurs.

PEERLESS DYES Les meilleurs

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 31 mai 1889.—Indications pour la Louisiane: Beau temps, un peu plus chaud, vents du nord.

Température du 30 mai 1889.
Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens No 142 rue du Canal, Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrades
7 heures du matin	68	20
Midi	70	21
3 P. M.	70	21
6 P. M.	68	20

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES
Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.
Michael Carrack à Mlle Alice Williams.
Joseph Duenas à Mlle L. B. Colby.

Naissances.
Mme Octave Grillot, une fille.
Mme George Zimmer, une fille.

Décès.
Mme Esther Taranto, 55 ans, 192 rue Dryades
Mme Martha S. Wisdom, 34 ans 4 mois 16 jours, 427 rue Carondelet.
Julia E. Roussel, 4 mois 29 jours, Alger.
Laura Williams, 42 ans, Alger.
Mary Grant, 72 ans, 129 rue S. Bassin.
Ida Randolph, 4 ans, 158 rue S. Franklin.
Michael Flannery, 48 ans, 166 rue Félicité.
Emma Shapter, 11 mois 20 jours, 96 rue St-Ferdinand.
Louis Ransen, 60 ans, coin Monroe et Chartres

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations:

Mlle N. M. Shepard à Wm L. Shepard, un terrain borné par les rues Henry Clay, St-Charles, Benjamin et Calhoun, $100.

Peoples' Homestead Association à M. Matelle, un terrain borné par les rues Hurst, Jeannette, Calhoun et la propriété Foucher, $2220.

Mme C. F. Stockton au Mutual Building and Homestead Association, un terrain borné par les rues Ste Anne, Prieur, Johnson et Dumaine, $1655.

Wm Zettmann à A. Munchausen, un terrain borné par les rues Rocheblave, Commune, Tonti et Gravier, $110.

Cour de Circuit.—Les Etats Unis contre O. L. Burdette et A. Rosenfield, pour avoir coupé du bois sur les terres du gouvernement. Jugement contre les défendeurs pour $233 75.

Cour de District.—Frank Harris contre le steamer "Dacotah." Jugement en faveur du demandeur pour $23.

Cour Civile.—L'Etat ex rel., J. E. Cassard contre le recorder des hypothèques pour obtenir l'annulation d'un privilège de drainage sur sa propriété.

Hattie L. Whitney, tutrice naturelle, contre la ville pour $802.

A. Carronché contre Mme M. A. Seaton, pour $316.

L'Etat ex rel John B. Logeiorte contre Chas A. Luzemberg, pour obtenir l'annulation d'une inscription de taxes.

Levy frères et Simon contre C. H. Parker, percepteur de taxes pour obtenir l'annulation d'inscriptions.

Les successions Amélie B. Graham, G. B. Sbarboro, E. A. Boone et femme, Jacob Young Sr., et François Gaston comte de Serre, sont ouvertes.

Caroline Henriette Young demande l'émancipation.

Cour Criminelle.—Section A.—Salvador Dosaros, voies de fait, $20 ou 10 jours.

Anna Stevens, même délit, $5 ou 5 jours.

Mme Kupf, attaque, $2.50 ou 5 jours.

Wm Moesley, un des individus arrêtés mercredi sur pendant la bagarre qui a eu lieu avec les agents, encoignure Royale et St Ferdinand, a été condamné à $5 ou 10 jours et renvoyé devant la Cour Criminelle sous l'accusation de port d'arme cachée.

La température.—La longue et désastreuse période de sécheresse que nous venons de traverser et qui, depuis l'orage de mardi dernier, orage sans pluie, semble devoir prendre fin chaque jour ainsi qu'autorise à le croire l'amoncellement quotidien des nuages, paraît toutefois toucher à sa fin, car il s'est produit subitement une baisse dans la température, un changement, un abaissement aussi soudain qu'anormal à cette époque de l'année. Le mercure est descendu de près d'une vingtaine de degrés, et la journée d'hier a fait sur tous l'impression d'une froide journée d'automne, dans la matinée surtout. Le temps est resté couvert et un vent du nord vif et violent a soufflé jusqu'au soir; malgré cela, il n'est pas tombé une goutte de pluie.

L'obstination de celle-ci à ne pas tomber est telle que l'on n'ose même plus fonder d'espérances sur l'aspect trompeur du ciel et la présence des gros nuages qui passent impitoyablement au-dessus de nous, car on ne saurait compter les trois ou quatre averses tombées depuis trois jours et qui n'ont pas seulement réussi à abattre la poussière des rues.

Ce n'est certainement pas le moment de désespérer, mais bien au contraire, de considérer ce changement de température comme un présage de pluie prochaine. Si tel doit en être le résultat, nous n'avons qu'à nous en louer, d'autant plus que cette température fait une agréable diversion à l'oppressante chaleur des dernières semaines.

Memorial Day.—Bien que dans la matinée d'hier le temps fut plein de vilaines promesses et menaçât de nuire à la célébration du Memorial Day, celui-ci a été comme chaque année très-brillamment célébré et aussi généralement observé que les années précédentes.

La décoration des tombes du cimetière de Chalmette ne laissait rien à désirer, tant sous l'abondance des fleurs que sous celui du goût qui y avait été apporté.

Les bateaux "Dacotah" et "Dickey" ont transporté, d'heure en heure, de 1 à 6 heures du soir un nombre considérable de visiteurs qui tous ont payé leur tribut à la mémoire des braves qui dorment dans la verte plaine de Chalmette. Après la cérémonie de la décoration qui a eu lieu sous la direction de M. C. H. Schute, une poésie a été récitée par le Rév. Jos. E. Martin, puis le Rév. W. E. Shirm, en termes éloquents a rendu hommage aux glorieux morts et la célébration s'est terminée par une bénédiction donnée par le Rév. M. C. Cole. Les troupes ont défilé dans le cimetière et tiré une salve de mousqueterie sur les tombes avant leur départ.

Un nouvel établissement.—Les éleveurs du Texas ayant passé il y a quelque temps, avec un syndicat anglais, un contrat suivant lequel ils devaient lui fournir deux fois par mois 6000 têtes de bétail, la ville de Galveston avait été choisie comme étant le port le plus convenable pour l'expédition de la viande.

Les bestiaux devaient être abattus en cette ville, où devait être construit un établissement de réfrigération duquel la viande était transférée directement dans les bateaux du syndicat faisant le service direct entre Galveston et l'Angleterre. Seulement, les éleveurs exigeaient des habitants de Galveston un cautionnement de $15,000, qu'ils se sont refusés à verser. De là la nécessité de chercher un autre port.

C'est celui de la Nouvelle-Orléans qui a été choisi dans les mêmes conditions, c'est-à-dire moyennant que les habitants fourniront $15,000 de cautionnement ou prendront pour $25,000 d'actions et que la ville accordera les privilèges nécessaires sur les quais. Le bâtiment de réfrigérateurs serait établi dans le local maintenant inoccupé de la Louisiana Ice Company, qu'un comité envoyé par les éleveurs a visité dernièrement. On assure que cet établissement donnerait de l'occupation à plusieurs centaines d'ouvriers.

Police Board.—Le Bureau de Police a suspendu l'agent Dan Sullivan pour négligence dans l'exercice de ses fonctions et a agi de même envers l'agent F. Weber, qui avait sans raison, tandis qu'il était ivre, mis en fourrière un wagon ne portant pas soi-disant de plaque de licence. Celle-ci était tombée, paraît-il, et le conducteur n'avait rien à sa disposition pour la remettre en place.

L'agent McIntyre pour négligence et inconduite a été condamné à perdre 10 jours d'appointements et prévenu que la récidive serait punie par la suspension.

Emile Rouyer, surnuméraire, ivresse et inconduite. Suspendu.

Le commissaire Denis a déclaré que l'ivresse serait invariablement punie par la suspension du coupable.

Brutalité.—Hier matin à 1 heure 30, encoignure Dauphine et Canal, un nommé E. S. Wallace a été interpellé par un certain J. E. Porter qui lui a demandé s'il connaissait l'individu en compagnie duquel il (Porter) se trouvait. Wallace répondit négativement et fit observer à son interlocuteur qu'il devait être ivre et son compagnon aussi, sur quoi Porter leva sa canne que Wallace saisit immédiatement.

A ce moment survinrent les agents qui le saisirent et l'emmenèrent au poste sans vouloir entendre aucune explication. Au dire de Wallace, ils n'ont cessé de le brutaliser jusqu'à la station où il a été jeté dans une cellule. Il a été remis en liberté hier matin sous caution de $250. Son intention est de porter contre les agents une accusation de voies de fait.

Ordre du maire.—Le maire a ordonné aux commandants des divers Postes de police de veiller à ce que leurs hommes, du grade de capitaine à celui de simple agent, portent toujours leur uniforme à moins que les circonstances n'exigent qu'ils revêtent le costume civil. Toute violation de cet ordre devra être signalée au police board.

Eagle M. B. A.—Hier soir l'Association de Bienfaisance *Eagle Mutual* a élu pour l'année ses officiers dont les noms suivent:

Président, C. E. G. Lebreton.
Premier Vice-Président, P. A. Capdau.
Second Vice-Président, J. Z. Bayard.
Secrétaire aux minutes, Leon Bauchit.
Secrétaire aux finances, G. L. Labyche.
Trésorier, B. Couret.
Grand marshal, Jos. Morgan.
Collecteur, D. D. Mayronne.
Médecin, J. N. Charbonnet.
Entrepreneur de pompes funèbres, H. L. Frantz.

Nous remercions l'Association pour la gracieuse sérénade donnée à l'*Abeille*.

Accident.—Hier, à 4 heures de l'après-midi, pendant qu'un nomme de couleur du nom de George Lewis travaillait sur la roue du steamboat *Hallet*, au pied de la rue Gravier, il est tombé accidentellement dans le fleuve et se serait noyé s'il n'avait été secouru par un employé du bateau.

Renversé.—Hier à midi, un *spring wagon* qui passait au coin des rues Dauphine et St-Philippe, a renversé un enfant de cinq ans nommé Frank Brogel, lui causant de légères blessures internes.

L'ambulance a transporté le blessé à sa dernière demeure No 256 rue Dauphine.

Brûlée.—Hier, à 3 heures 20 de l'après-midi, le feu a pris chez Mme Picone, No 462 rue Sud Rempart, à un lit dans lequel se trouvait sa petite fille Lena, âgée de 2 ans, qui a été grièvement brûlée sur tout le corps. Le père de l'enfant, qui était accouru à son secours, a été brûlé aux mains et à la jambe droite. Le feu a été éteint avec l'aide des voisins.

Paragraphes.—Hier matin, à 1 heure, le feu a détruit la résidence de M. A. Donaldson, encoignure Washington et Urquhart. Immeuble et mobilier assurés $900 à la Southern Co.

—Des voleurs qui ont pénétré chez M. A. Picheloup, encoignure Dumaine et Alexandre, lui ont volé son pantalon, ses chaussures, ses clefs et une somme de $12.

—Hier à une heure de l'après-midi, une dispute s'est élevée dans l'établissement de M. Hirsch, No 22 rue Conti, entre deux individus nommés Chas Anderson et Wm Lesso; ce dernier a été frappé à la tête avec une brique par son adversaire. L'ambulance a été appelée et le blessé ramené chez lui.

Italie.—Le ministre de la guerre a décidé qu'on remplacerait les grandes manœuvres de l'automne par un essai de mobilisation de 100,000 hommes de la milice mobile. Jusqu'à présent, les soldats de la milice mobile étaient simplement enrôlés dans les régiments actifs. Cette année, ils devront former des bataillons et des régiments spéciaux. La dépense prévue est de 10 millions.

L'allocution de l'empereur d'Allemagne à la délégation des grévistes.

—Une dépêche particulière annonce que l'on commente beaucoup la phrase prononcée par l'empereur en présence de la délégation des grévistes: "Si vous résistez, je vous ferai tirer dessus." (*Ueber den Haufen schiessen.*) Cette phrase a été répétée, immédiatement après l'audience impériale, par les ouvriers aux députés du Reichstag, et cependant le texte officiel de l'allocution de l'empereur ne la contient pas. On fait remarquer, du reste, que tous les discours prononcés par Guillaume II ont eu deux versions: l'une publiée immédiatement avec une phrase à effet, et la seconde insérée plus tard dans le *Moniteur* et toujours très atténuée.

Les délégués racontent que l'empereur les a reçus avec une brusquerie bienveillante, et qu'un moment il a frappé sur le pommeau de son épée en disant: "Je suis très fort." A la fin de l'audience, l'empereur a paru se radoucir, et au moment où les délégués franchissaient la porte du salon d'audience, il leur a envoyé avec la main un salut amical.

Le propos de l'empereur: "Chaque démocrate socialiste est à mes yeux un ennemi de l'empire", n'a pas été entendu par les délégués. Il a probablement été ajouté après coup.

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste Grand L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliseo.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 13, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Front.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Gired.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Gired et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 15, rue Perdide.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Maison de Refuge, Gired.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Mire et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Trémé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Trémé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
242 Ste Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard,
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poeto et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Barracks et Dauphine.

DEPECHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Sénat français.

Paris, 30 mai—Le bill de recrutement a été adopté aujourd'hui par le Sénat.

Déjeuner offert au Col. Wm. F. Cody

Paris, 30 mai—La vicomtesse Chandon de Brialles a donné un déjeuner en l'honneur du col. Wm F. Cody (Buffalo Bill.)

Parmi les invités on remarquait les membres des principales familles de France, le duc de Vallambroca; la princesse de Clermont Tonnerre; le vicomte et la vicomtesse Montmery et autres personnages marquants.

Tempête.

Paris, 30 mai—De violentes tempêtes ont éclaté dans toute la France.

Il y a eu des dommages considérables surtout dans les départements de Seine et Marne, Aube, Yonne, Haute-Saône et Ardennes; en certaines localités le pays est complètement dévasté.

Rente Française.

Paris, 30 mai.—Le trois pour cent est coté à 86 francs 70 centimes.

Chambre des Communes.

Londres, 30 mai—Aujourd'hui, à la Chambre des Communes, Sir James Ferguson, secrétaire parlementaire au bureau des affaires étrangères, a dit que la nouvelle reçue de Victoria, Colombie anglaise, était fausse, qui annonçait que l'ordre avait été donné à trois navires de guerre dans le Pacifique de se rendre dans la mer Behring en juin pour protéger les bateaux-pêcheurs anglais contre toute intervention de la part des navires de guerre américains.

Procès ajourné.

Londres, 30 mai.—Sur la demande du *London Times*, le procès pour libelle Parnell, a été ajourné jusqu'au mois de novembre.

Commission Parnell.

Londres, 30 mai—Aujourd'hui, à une assemblée de la Commission Parnell, le premier témoin était M. Arthur O'Connor, membre du Parlement. Il a déposé que lorsqu'il se trouvait à Indianapolis, l'année dernière, le général Harrison, actuellement Président des Etats-Unis, a déclaré que tout honnête homme qui aime la liberté, préférerait être le compagnon de M. Wm. O'Brien dans la prison de Tullamore, que celui d'un vice-roi au château de Dublin.

Fiançailles royales.

Londres, 30 mai—On annonce de Cettinje, capitale du Montenegro, les fiançailles de la princesse de Militsa, fille puînée du prince de Montenegro, avec le grand duc Pierre de Russie, fils du grand duc Nicholas et cousin du czar.

Condamnation.

Londres, 30 mai—M. Visetelly, le libraire bien connu de Londres, a été condamné à trois mois de prison pour avoir publié les romans de Zola.

Banquet offert à Sir Richard Webster.

Londres, 30 mai.—Quatre cents solliciteurs ont offert un banquet, ce soir, à l'avocat-général Sir Richard Webster et lui ont présenté une Adresse complimentaire, signée par 3,800 membres du barreau.

Sir Webster a remercié en termes très éloquents.

Noces d'argent.

Londres, 30 mai.—Les noces d'argent du comte et de la comtesse de Paris ont été célébrées aujourd'hui à l'Hôtel Spau.

Le prince et la princesse de Galles et autres hauts fonctionnaires étaient présents, ainsi que tous les princes d'Orléans.

Le Comte et la Comtesse ont reçu un grand nombre de présents de la Reine Victoria et de royalistes français.

L'affaire Maybrick.

Liverpool, 30 mai—Le corps de M. Maybrick, qui, allègue-t-on, a été empoisonné par sa femme, a été exhumé secrètement aujourd'hui pour être examiné de nouveau.

Le steamer City of Paris.

Queenstown, 30 mai—Le steamer *City of Paris* de la ligne Inman, est parti aujourd'hui de Liverpool pour Paris.

Arrestation.

Belgrade, 30 mai—Cent arrestations ont été faites pour complicité dans les émeutes qui ont eu lieu ici lundi soir. Parmi ceux qui ont été ainsi arrêtés on remarque l'ex-premier ministre Garaghine, accusé d'avoir excité les progressistes à attaquer le parti de l'opposition.

Allocation pour les fortifications en Roumanie.

Bucharest, 30 mai.—Le Sénat a voté 15,000,000 de florins pour achever les fortifications en Roumanie.

M. Stoddt.

Berlin, 30 mai.—M. Stoddt a été nommé gouverneur de Westphalie.

Remis en liberté.—Grévistes.

Berlin, 30 mai—Quatre membres du comité des grévistes de Bochum qui avaient été arrêtés ont été libérés. Les grévistes à Eessen, Bochum et Dortmund ont décidé de reprendre le travail vendredi prochain. Si on ne leur accorde pas ce qu'ils demandent au bout de ces deux mois, ils se remettront en grève.

L'empereur Guillaume.

Berlin, 30 mai—L'empereur d'Allemagne visitera sous peu Strasbourg et Maines.

Le journal Political Correspondence.

Vienne, 30 mai.—Le journal *Political Correspondence* déclare que l'importance des émeutes à Belgrade a été très exagérée.

La même feuille affirme que la populace était composée principalement d'écoliers et de flaneurs et qu'il n'y a pas eu de démonstration contre l'Autriche.

Duel.

Vienne, 30 mai—Le prince Alois Schwarzenberg et un lieutenant de hussards se sont battus en duel aujourd'hui.

Le prince a été mortellement blessé et ne vivra que quelques heures.

Election.

La Haye, 30 mai—Aujourd'hui, à l'élection qui a eu lieu pour les membres de l'Assemblée Provinciale, les libéraux ont perdu seize sièges.

Le Pape.

Rome, 30 mai—Le Pape suggère que les membres de la Garde Noble serviront pendant 40 ans au lieu de 30, ainsi que cela existe actuellement, puis qu'ils ont droit à une pension. Cette proposition rencontrera beaucoup d'opposition.

Ouragan à Hong Kong.

Hong Kong, 30 mai—Une violente tempête sévit ici depuis trois jours et cause des dommages considérables.

Decoration Day. Grêle et pluie.

Mexico, 30 mai—Ce jour a été observé par les dames américaines en cette ville, qui sont allées au cimetière des Etats-Unis avec une quantité de fleurs et ont décoré les tombes des soldats.

Un drapeau fait de fleurs a été placé sur le monument pour désigner les tombeaux des soldats tués en 1847.

Le ministre Ryan a envoyé au cimetière des Etats-Unis un grand nombre de bouquets.

Il y a eu de fortes tempêtes de pluie et de grêle à Hucatjutla; la rivière a débordé et submergé la ville. Un grand nombre de personnes et de bestiaux ont péri, les récoltes sont détruites et plusieurs maisons démolies.

WASHINGTON.

Le Président Harrison.

Washington, D. C., 30 mai—Le Président est parti hier pour New York à 3 heures 45 P. M.

Il était accompagné par la secrétaire Tracy et son secrétaire privé Halford. Il pense être de retour à Washington demain, après midi.

Tous les départements de l'Exécutif sont fermés aujourd'hui.

Les affaires d'Alaska.

Washington, D.C., 30 mai.—Personne aux départements d'Etat et de la marine n'exprime de craintes relativement à la nouvelle venue de Victoria, Colombie anglaise, et annonçant que l'escadre anglaise du Nord du Pacifique a reçu l'ordre de se rendre dans la mer Behring.

Le commodore Walker, qui fait partie du département de la marine, dit qu'aucun de nos navires de guerre n'a reçu l'ordre de se rendre à Alaska, excepté le *Thetis*, désigné, depuis quelque temps déjà pour surveiller la côte Alaskane.

Le New York World.—La question Samoane.

New York, 29 mai—Un cablegramme de Berlin, au journal *World*, dit: "La Commission Samoane s'est réunie aujourd'hui, à la résidence officielle du chancelier à l'heure habituelle. La plus grande cordialité régnait parmi les représentants des trois puissances. Le traité a été lu et adopté article par article."

Le correspondant du *World* est à même de donner un extrait exact des clauses du traité sous la forme complète. Celles qui ont d'abord été adoptées ont trait au gouvernement municipal d'Apia.

Ce point a été réglé par un sous-comité et accepté par la conférence plénière, ainsi que le demandaient les commissaires américains.

Le gouvernement de Samoa devra être exclusivement indigène dans sa composition; aucune des puissances signataires au traité n'aura droit de porter la parole lorsqu'il s'agira de la formation du gouvernement local de la ville d'Apia. Elles n'auront d'autres droits que ceux qui leur sont accordées dans le contrôle général des îles samoanes.

La principale clause du dit traité assure l'autonomie absolue des îles samoanes, garantissant aux natifs non seulement une influence prédominante dans tout corps gouvernemental, mais encore toute représentation dans le conseil des ministres est interdite aux puissances signataires.

Le secrétaire Bayard était en faveur d'une représentation dans le conseil.

Le traité pourvoit en outre à une sorte de Commission qui pourra être consultée et donner des conseils au roi quand cela sera nécessaire.

Vu les grands intérêts commerciaux des Etats-Unis et de l'Allemagne, chacune de ces puissances aura droit à un représentant revêtu de pleins pouvoirs; quant au représentant de l'Angleterre, il agira seulement comme arbitre en cas de désaccord entre les ministres allemand et américain.

Un tribunal, ou, si on le préfère, une Commission Agraire, est créée par le traité, avec mission d'examiner les titres des biens immeubles samoans; de régler les nombreuses réclamations que les étrangers font à Samoa; de décider en général toutes questions relatives aux droits de propriété foncière que peuvent avoir les étrangers et les indigènes de ces îles.

Le même traité pourvoit également à la constitution du gouvernement de celles-ci.

En cela du reste, la proposition du Secrétaire Bayard à la première Conférence Samoane a été virtuellement adoptée dans son ensemble.

Les îles seront gouvernées par un roi et un vice-roi indigènes, qu'éliront les Samoans.

Tous les deux conjointement avec les chefs des familles ou samoans ou clans, composeront une Chambre Haute de la législature indigène.

La dite Chambre Haute s'appellera "la Taimua."

La Chambre basse ou *Faipule* sera composée de Samoans indigènes, choisis par le peuple, sur la base d'un représentant par chaque deux mille habitants.

Le traité garantit le rétablissement du *statu quo* et la restauration de Malietoa comme roi de Samoa.

Les représentants allemands se sont opposés longtemps à ce point dans la Conférence plénière, mais ils y ont finalement accédé.

Un tarif a été fixé et rédigé; il est compris dans le traité.

Il est convenu que chaque Puissance pourra ériger des bâtisses sur les rives des dits ports, pour emmagasiner du charbon ou autres provisions destinées aux navires de guerre. Chaque gouvernement aura le droit de hisser son drapeau sur les bâtisses élevées à sa dite station; mais la souveraineté du gouvernement de Samoa sur les ports ne sera en aucune façon atteinte par ce fait et l'on ne pourra pas y porter préjudice.

La section qui a soulevé plus de discussions que toutes les autres, est celle qui prescrivait une indemnité devant être exigée des Samoans par l'Allemagne pour la destruction de propriétés allemandes et pour les Allemands qui ont été tués.

Après de longues délibérations, dans le comité et au sein de la conférence, les représentants allemands ont finalement renoncé à ce point et retiré leur demande d'indemnité, s'élevant à une somme qui aurait appauvri les Samoans pendant de longues années. Le traité pourvoit au paiement d'une somme purement nominale.

Pris dans son ensemble, le dit traité ne peut être que satisfaisant aux citoyens des Etats-Unis. Il est autant à l'honneur de l'ex-secrétaire Bayard, qui en a posé les jalons, qu'à celui de l'administration sous laquelle il a été achevé.

Le texte du traité sera envoyé ce soir par le câble au Département d'Etat de Washington et sera signé par les commissaires des Etats-Unis Phelps, Kasson et Bates, dès que ceux-ci auront reçu avis de M. Blaine qu'il est approuvé.

On pense que cet important document sera signé dans une dizaine de jours.

La pièce est très longue; il fandra plusieurs heures pour la transmettre par le câble.

Les commissaires anglais sont repartis ce soir pour Londres, afin de soumettre un résumé du traité à leur gouvernement.

Personnellement ils ont déclaré être satisfaits.

Pendant la dernière partie des débats il était visible que l'influence de l'Angleterre était avec les Etats Unis.

L'Angleterre semble être de plus en plus jalouse des ambitions coloniales de l'empire allemand.

Salut en l'honneur de l'amiral Gherardi.

New York, 30 mai—Un salut réglementaire de 13 coups de canon a été tiré lorsque le *Galena*, vaisseau amiral de l'amiral Bancroft Gherardi, est entré hier matin au chantier de marine de Brooklyn, après une traversée rapide de quatre jours et seize heures de Key West, Floride.

Le *Galena* est arrivé dans ce dernier port de Port-au-Prince, Haïti, depuis près de trois semaines.

Ce navire de guerre était dans les eaux haïtiennes, pour sauvegarder les intérêts américains depuis le 12 décembre, quand, en compagnie du *Yantic*, il s'est rendu à Port-au-Prince, portant le drapeau de l'amiral Luce pour demander la reddition du steamer *République haïtienne*.

Je suis allé à bord du *Galena* peu de temps après son arrivée au chantier de la marine, et l'amiral Gherardi s'est exprimé librement au sujet de l'état des affaires dans la République Noire. Il a dit: "le parti du nord, ayant pour chef le général Hippolyte, avait un avantage bien marqué quand nous avons quitté l'île, et je suis d'opinion que les troubles seront réglés dans un très court délai.

Dans les premiers temps après notre arrivée sur l'île, les troupes du nord n'avaient pour tout terrain que la province au nord de Astiboniti et étaient cernées de près.

Elles avaient réellement possession de la moitié de la portion nord de l'île.

Les bruits couraient, à notre départ, que des combats avaient eu lieu et que les forces d'Hippolyte s'étaient avancées de nouveau vers la capitale, mais je ne puis dire si ces rumeurs étaient vraies ou fausses.

Le peuple du Nord a fait une proposition demandant la cessation des hostilités et le retrait des deux chefs, Hypolite et Légitime.

Cela accompli, on proposera une assemblée des députés sur un point, où ni les forces du Sud, ni celles du Nord n'ont pouvoir et cette assemblée procédera à l'élection d'un Président.

Le peuple du Nord promet de se conformer à la décision des députés, même si un homme du sud est élu.

Une contre-proposition est faite par Légitime, qui demande que les hostilités cessent, mais que lui (Légitime) reste Président. Il donnera la garantie alors qu'une amnistie générale sera proclamée et qu'aucun des membres du parti opposé ne sera poursuivi en aucune façon pour avoir participé au mouvement fait par le parti Hippolyte. Les hommes du Nord ne sont pas satisfaits de cette proposition, car ils paraissent bien disposés à chasser à tout hasard Légitime de la présidence."

L'amiral Gherardi est d'opinion que la population de la partie nord de l'île est plus énergique que celle du sud.

C'est un pays affreux, a ajouté l'amiral, et quoique nous n'ayons pas eu de fièvre jaune à bord, il y a là cependant des cas fréquents de fièvres intermittentes.

Les officiers du *Galena* pensent que sous peu la paix sera rétablie à Haïti.

Deux faits mettront vite fin à la guerre: peu d'argent à gagner pour les chefs, et le moment approche où la présence de ceux qui sont enrôlés dans l'armée sera requise chez eux pour rentrer les récoltes.

Nous avons entendu parler de bien des combats, mais en somme peu d'hommes tués.

Tous les officiers avec lesquels j'ai causé sont d'avis qu'Hippolyte est pratiquement dans une position de dicter ses conditions.

Rumeur.

Chicago, 30 mai—Une dépêche de San Diego, Cal., dit: Le bruit circule ici que la Compagnie Internationale de Mexico a été vendue au "Mexican Land and Colonization Co.," le riche syndicat qui a construit le Chicago, St-Paul and Kansas City R. R.

Le colonel John C. Haskell.

Columbia, Caroline du Sud, 30 mai—Le Col. John C. Haskell, de Columbia, a été nommé membre du comité national démocratique.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

Arrivée.	Départ.
No 3 Lim. Ex...7:00 am	No 4 Fast Mail...7:00 am
No 5 Coast......9:00 am	No 6 Coast.........3:40 pm
No 1 Fast Mail.7:30 pm	No 2 Lim. Ex...3:05 pm
No 7, Exc. dimanche......9:35 pm	No 8, Exc. dimanche.....7:30 am

ILLINOIS CENTRAL.

No 1 Passen...11:00 pm	No 2 Passen.....9:15 am
No 3 Chic.and N. O. Lim ..7:30 am	No 4 St-Louis and Chic.Ex....5:00 pm
No 5, Exc. dimanche.......8:45 pm	No 5, Exc. dimanche.......7:30 am

TEXAS AND PACIFIC.

No 52 California Express......7:00 pm	No 51 California Express......8:00 am
No 54 B. R. Local......10:25 am	No 53 B. R. Local.........3:50 pm

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited.11:00 am	No 2 Limited...3:35 pm
No 5 Fast line.6:30 am	No 6 Fastline..7:15 am

LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.

No. 1...........9:00 am	No. 2...........4:00 pm
No. 3...........5:43 pm	No. 4...........8:05 am
No. 5..........10:10 am	No. 6...........4:10 pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY, MORGAN LINE.

No 19 Califor...3:10 pm	No 20 Califor...11:25 am
No 17 Local.....6:55 am	No 18 Local.....7:20 pm

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD.

Tous les jours excepté le dimanche—9:00 a.m., 4:00 p.m., 4:50 pm	Tous les jours excepté le dimanche. Pointe-à-la-Hache: 6:30 a.m...5:00 p.m
Dimanches seulement—10:10 a.m., 5:10 pm	Shell Beach....9:30 am Dimanches seulement—6:00am., 4:00pm

EAST LOUISIANA R. R. ABITA SPRINGS COVINGTON.

Le dimanche.
Arrivée ......7:00 pm | Départ.........7:30 am
Tous les jours excepté le dimanche.
Arrivée.......8.45 am | Départ..........4:00 pm

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

VENDREDI, 31 MAI 1889.

Bayou Sara—JESSE K. BELL, à 5 P M
Pointe Houmas—MARY Z. COMEAUX, à 11 A M
Bas du fleuve—NEPTUNE, à 11 A M

SAMEDI, 1er JUIN 1889.

St-Louis—CITY OF ST LOUIS, à 5 P M
Cincinnati—U. P. SCHENCK, à 5 P M
Vicksburg—WARREN, à 5 P M
Rivière Rouge—DACOTAH, à 5 P M
Bayou Goula—BELLE OF THE COAST, à 12 M
Bayou Lafourche—ASSUMPTION, à 5 P M
Bayou Sara—PAUL TULANE, à 5 P M
Bayou Têche—TECHE, à 5 P M
Yazoo City—KATIE ROBBINS, 5 P M

Fleuve et rivieres.

Memphis, 30 mai—Le fleuve est stationnaire. Temps couvert et frais. Arrivé, James Lee de Arkansas City.

Memphis, 30 mai, soir.—Le fleuve a baissé de 2 pouces. Temps clair et frais. Départs, John Gilmore pour la Nlle-Orléans; Port Eads pour St Louis hier soir; James Lee pour Arkansas City à 6 p m.

Cairo, 30 mai—Le fleuve a 18 pieds 3 pouces et baisse. Temps couvert et frais. Arrivés, Golden Rule de la Nlle-Orléans; Oakland de la Nlle Orléans; City of Vicksburg de Natchez; New South de Paducah; W H Cherry de St-Louis. Départs, Golden Rule pour Cincinnati à 2 a m; Oakland pour St-Louis à 5 a m; Arkansas City pour Natchez à 5 a m; City of Vicksburg pour St Louis à 5 a m; New South pour St-Louis à 4 a m; W H Cherry pour St-Louis à 10 a m.

Louisville, 30 mai—La rivière monte—5 pieds 1 pouce aux chutes; 7 pieds 2 pouces dans le canal. Temps frais et pluvieux.

Le soir—La rivière a 3 pieds 2 pouces aux chutes; 5 pieds 4 pouces dans le canal et monte. Temps clair et frais.

Evansville, 30 mai—La rivière a 7 pieds 6 pouces et baisse. Temps pluvieux.

Cincinnati, 30 mai—La rivière a 14 pieds 6 pouces et monte. Temps couvert.

Cincinnati, 30 mai, soir—La rivière a 15 pieds 1 pouce et monte. Temps couvert. Départ, Katie Stockdale pour Pittsburg; New Mary Houston pour la Nlle-Orléans.

Pittsburg, 30 mai—La rivière a 4 pieds 5 pouces et baisse. Temps clair et froid.

Wheeling, 30 mai—La rivière a 6 pieds 10 pouces et est stationnaire. Temps couvert.

Le soir—La rivière a 6 pieds 6 pouces et baisse. Temps couvert et agréable.

Les Passes.

Port Eads, 30 mai 6 p. m.—Vent du nord. Pas d'arrivage.

Départs, steamships City of Dallas pour Puerto Cortez, via Bélize et Livingston; 8 Oteri pour Truxillo.

Marchés.

Paris, 30 mai—Les rentes 3 pour cent 86 francs 70c.

Londres, 30 mai, 4 p m—Consols à la clôture 99 1⁄16 au comptant et 99 1⁄16 à terme.

BULLETIN MARITIME.

JEUDI, 30 MAI 1889.

ARRIVÉS.

Steamship (fran) Havre, Laporte, Rivière Platte, sur lest, (précédemment rapporté à la Quarantaine.)

Steamship (ang) Wydale, Hurst, Cardiffe, via St-Lucia, Je. sur lest, (précédemment rapporté à la Quarantaine).

BATEAUX A VAPEUR.

Belle of the Coast, Aiken, Baton Rouge.
Jesse K Bell, Campbell, Bayou Sara.
Dacotah, Boardman, Shreveport
Neptune, Kouns, Bas du fleuve.
City of St-Louis, O'Neal, St-Louis.
Lougre Dexter, ——, Bas du fleuve.
Lougre Kentucky, ——, Golden Ranche.

Arrivages de produits.

BAYOU GOULA—par steamer Belle of the Coast—68 barils sucre 89 barils melasse et fret assorti.

BAYOU SARA—par steamer Jesse K Bell—4 balles coton 2.9 barils sucre 38 barils melasse et fret assorti.

SHREVEPORT—par steamer Dacotah—7 balles coton 7120 sacs graine coton et fret assorti.

BAS DU FLEUVE—par steamer Neptune—31 sacs riz brut et fret assorti.

ST-LOUIS—par steamer City of St-Louis—10 balles coton et fret assorti.

BAS DU FLEUVE—par lougre Dexter—50 sacs riz brut.

GOLDEN RANCHE—par lougre Kentucky—60 barils sucre.

Par les chemins de fer.

NEW ORLEANS & GULF RAILROAD.—Fret assorti.

LOUISVILLE AND NASHVILLE RR. — 1 balle coton 23 balles filasses coton 17 boucts tabac et fret assorti.

SOUTHERN PACIFIC RR. COMPANY 169 balles coton 5 barils sucre 5 barils riz 50 barils riz 125 sacs sel et fret assorti.

TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—400 sacs farine graine coton et fret assorti.

N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—12 balles coton et fret assorti.

LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—141 balles coton 3 wagons gousses graine coton 2000 sacs farine graine coton 400 sacs tourteaux et fret assorti.

ILLINOIS CENTRAL RAILROAD.—Fret assorti.

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Noms	Destination	Localités
Algiers	New York	
Angers	Brême et Londres	1er dist. 45
Clinton	Havane	Alger
City of Dallas	Belize	
Darien	Liverpool	1er dist. 15
European	Brême et Londres	1er dist. 21
El Paso	New York	Southport
Harlan	Bluefields	Alger
Morgan City	New York	Alger
8 Oteri	Truxillo	Alger
Texas	Liverpool	1er dist. 15
Viola	Continent	1er dist. 36
W G Hewes	Bluefields	rue 3e
Whitney	Laid up	Alger

BARQUES.

Francesca	Espagne	rue 3e
India	Barcelone	1er dist. 33
Marcelle	En détresse	2e dist. 34
Triumphe	Oporto	rue 3e

BRICKS.

Josefita		Alger

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.
Goélette Maggie S Hart, Chaney.....partie 9 mai
Steamship New Orleans, Halsey.....parti 25 mai
Steamship El Dorado, Byrne.........parti 25 mai
Steamship New-York..................parti 29 mai

BALTIMORE.
Goélette Arianna Bateman, Simmons.par. 21 mai

LIVERPOOL.
Steamship Wm Cliff, Winder.........parti 20 avril
Steamship Historian, Buddle..........parti 13 avril
Steamship Jamaican, Edwards........parti 27 avril
Steamship Architect, Bond.............parti 25 avril
Steamship Explorer, Jones..............parti 4 mai
Steamship West Indian, Bertie.........parti 11 mai
Steamship Legislator, Jackson..........parti 15 mai
Steamship Yucatan, Fost..................parti 18 mai
Steamship Haytian, Coward.............parti 9 mai
Steamship Cuban, Lawson.................parti 23 mai
Steamship Statesman, Edgar.............parti 23 mai
Steamship Author, Everett..............parti 28 mai

LONDRES.
Steamship Federation, Pinkham.........parti 28 mai

ROTTERDAM.
Barque D H Watjen, Moll.............partie 17 avril

ANVERS.
Steamship Bordeaux, Blanchandin.parti 31 janv
Steamship Marseille, Mollière.........parti 16 mai

HAMBOURG.
Navire Anna, Menkins...................parti 26 avril

LA PLATA.
Steamship Havre, Laporte..............parti 26 avril

ST-VINCENT, AP DE VERDE.
Steamship Glenfield, ——.................parti 22 mai
Steamship Royal Prince, ——............parti 17 mai
Steamship Empire, Davis.................parti 18 mai

MALTE.
Steamship Jenny Otto, ——................parti 17 mai

PALERME.
Steamship Picqua, Brown................parti 4 mai
Steamship Kate, Durfee..................parti 18 mai

GENES.
Barque Clementina, ——...................partie 30 mars

PAUILLAC.
Steamship Bordeaux, Blanchandin......parti 9 fév

RIO DE JANEIRO.
Steamship Halley, ——.....................parti 6 mai

Avis.

A. SIMON, le Cosmopolite, coin Dumaine et Decatur.—Abonnement à toutes les publications, distribution à domicile.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

Hôtel de Ville, le 24 mai 1889.

Conformément aux dispositions de l'article 56 de la charte de la ville de la Nouvelle-Orléans, l'élection d'un membre du Conseil municipal pour remplir la vacance créée par la mort de l'hon. Wm. E. Hunter, représentant le neuvième *ward* au Conseil municipal, aura lieu entre 7 heures du matin et 6 heures du soir, le mardi, 4 juin 1889, dans les limites des divers arrondissements, *precincts*, du neuvième district représentatif du neuvième *ward*, aux polls ci-après désignés:

NEUVIÈME WARD.

Premier Precinct—Du Fleuve à St-Claude, de Lafayette à Clouet; rues St-Ferdinand et Dauphine.

Deuxième Precinct—Du Fleuve à St Claude, de Clouet à Pauline; Dauphine entre Désiré et Almire.

Troisième Precinct—Du Fleuve à St-Claude, de Pauline à Pologne; encoignure Mazant et Dauphine.

Quatrième Precinct—Du Fleuve à St-Claude, de Pologne à Lower Line; Peters, entre Egana et André.

Cinquième Precinct—De St-Claude à la Promenade Florida, de l'avenue Lafayette à Pologne; Port entre Urquhart et Girod.

Sixième Precinct—De la Promenade Florida le long de l'avenue du Peuple au Lac Pontchartrain, et de là le long du Lac Pontchartrain aux Rigolets, et des Rigolets au Lac Borgne, et de là le long du Lac Borgne au Bayou Bienvenue et de là le long du Bayou Bienvenue à la Promenade Florida; Plantation Vlavant, Chemin de Gentilly.

JOS. A. SHAKSPEARE, Maire.
Pour copie conforme:
WRIGHT SCHAUMBURG,
Secrétaire du Maire.
25 mai—10t

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frantz & Schoen vs. la succession de Mme Elizabeth Davis, femme, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,266—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Moralès, St-Antoine, Urquhart et Bagatelle, mesurant trente pieds de face à la rue Moralès, sur soixante pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 mai—6 13 20 27—3 8 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, d'un remorqueur de premier ordre connu comme le E. A. Burke, et deux barges de premier ordre, connues comme "Maude McLain" et "Keystone", ensemble avec les agrès, poulies, appareils, meubles, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—En vertu d'un ordre de vente en date du 9 mars 1889, dans l'affaire de

L. O. Desforges & Co vs. leurs créanciers No 26,390,

et de trois writs de fieri facias dans les affaires qui suivent, à savoir:

Fort Pitt National Bank of Pittsburgh vs Joseph B. Williams.—No 26.214.

Fort Pitt National Bank of Pittsburgh vs Joseph B. Williams.—No 26.215.

Mechanics' National Bank of Pittsburgh vs Joseph B. Williams.—No 26.216

Et aussi en vertu d'un ordre de cour dans l'affaire de

Fort Pitt National Bank of Pittsburgh vs Joseph B. Williams.—No 26,214,

en date du 17 mai 1889, le tout à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 19 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Le remorqueur "E. A. Burke" et les deux barges "Maude McLain" et "Keystone", ensemble avec tous les agrès, poulies, appareils, meubles, etc., comme ils se trouvent maintenant appareillés, ancrés à Alger près du débarcadère du ferry du Troisième District.

Livrés dans l'affaire de l'insolvable.
Saisi dans les affaires ci-dessus et d'autres.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 mai—18.25—juin 1.8.15.19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Thomas C. Meynier, tuteur, vs Mme Kate Hanley, individuellement et comme tutrice de etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,732—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 22 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Broad, Palmyre Gasquet et Jane Alley, désigné par le No 5 sur un plan de J. A. D'Hémécourt, député voyer, en date du 10 février 1867, dont une copie exacte est annexée à un acte passé pardevant E Barne t, ancien notaire, daté du 24 mars 1867. Le dit terrain mesure vingt-six pieds un pouce de façade rue Broad, la même étendue à l'arrière, cent un pieds trois pouces et deux lignes de profondeur sur la limite du terrain No D-ux; et cent un pieds deux pouces et quatre lignes du côté opposé, le séparant des autres propriétés.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 mai—22,29—juin 5,12,19,22

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens Bank of Louisiana vs John Baker Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 26,821—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 juin 1889, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Montégut, Chartres et Royale et la Presse à cotons, désignés comme lots numéros Cinq et Six sur un certain plan exposé à une adjudication ou vente publique faite par Boyer O'Connor, encanteurs, le 21 mars 1874 dont une copie ou croquis du dit plan est annexée par référence à un acte de vente de la succession de William N. Batson au défendeur par-devant William J. Castell ancien notaire en cette ville, le 1er juin 1874; lesquels dits lots sont contigus et mesurent, conformément au dit plan, comme suit: Lot No 5, trente-deux [32] pieds de face à la rue Montégut, même mesure en largeur sur la ligne du fond sur une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Royale de cent cinquante-cinq [155] pieds un [1] pouce et deux [2] lignes, et cent cinquante-cinq [155] pieds trois [3] pouces sur la ligne qui le divise du lot No 6; et le dit lot No 6 mesure trente-deux [32] pieds sept [7] pouces de face à la dite rue Montégut, même mesure en largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 5 de cent cinquante-cinq pieds trois pouces et cent cinquante-cinq pieds quatre pouces et six lignes sur la ligne de côté vers la rue de Chartres.

Ensemble avec tous les droits, voies et avantages y appartenant ou pouvant y appartenir.

Ensemble avec les soixante actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane, y attachées et garantis par un hypothèque sur la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Au comptant, pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit trois cent soixante piastres, montant de l'emprunt sur action, avec dix pour cent d'intérêt la dessus, à partir du 1er novembre, 1881, et en plus, la somme de huit cent quarante piastres, le montant de la contribution sur les dites actions, avec huit pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant à partir du 1er décembre, 1881, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant, à partir du 1er décembre, 1882, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant à partir du 1er décembre 1883 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant à partir du 1er décembre, 1884; et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant à partir du 1er décembre 1885; et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant à partir du 1er décembre 1887; et huit pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant à partir du 1er décembre 1881 ainsi que les frais et les charges du procès et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur, en outre, assumera la balance de la dette hypothécaire du fonds, non encore due, mais sujette à être réclamée d'après la charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de quatre mille cinq cent soixante piastres; l'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire à la Banque des Citoyens de la Louisiane; et la balance, s'il y en a, du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 mai—13 20 27 juin 3 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de H. M. Hymas.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division A, No 22,570—En vertu d'un ordre de vente en date du 4 mai 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir

1. Une certaine portion de terre, avec toutes les dépendances qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 540 borné par les rues David, Toulouse, St-Louis et l'Avenue Carrollton, et mesure à suivant un plan dressé par Arthur de Armas, voyer, le 4 février 1889, (enliassé au bureau du shérif civil.) 2 5 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue David, sur une profondeur et façade de 180 pieds sur les rues Toulouse et St-Louis, divisée en 20 lots, numérotés de 1 à 20 inclusivement.

2. Un certain îlet de terre, avec toutes les dépendances qui s'y trouvent, situé dans le même district, et désigné comme l'îlet No 554, et mesurant, suivant le dit plan désigné plus haut, 253 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Solomon 255 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue David et 319 pieds 8 pouces et 2 lignes de face aux rues Toulouse et St Louis, divisé en 20 lots, numérotés de 1 à 20 inclusivement.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
7 mai—7 14 21 28—4 8 juin

Succession de Spicer Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 25,140.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par William C. Harrison, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
24mai—24 29—3 juin

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles, etc.

Mme S. M. Schertel vs. Malinda Robinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,560—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, LUNDI, 10 juin 1889, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir

A mon entrepôt, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres, un lot de meubles assortis de maison, effets mobiliers et autres articles, etc., conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 mai—5 10 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Alice J. Ford vs J. A. Mallon, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26 578—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 29 juin 1889 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée ou Tchoupitoulas, Chippewa, Toledano et l'Avenue de la Louisiane, désigné par le numéro neuf et mesu ant trente-trois pieds un pouce de face à la rue Tchoupitoulas ou Levée, sur une profondeur sur la ligne la plus près de l'avenue de la Louisiane de quatre vingt dix huit pieds six pouces, et sur la ligne la plus près de la rue Toledano de cent sept pieds et six lignes, mesurant aussi trente deux pieds de largeur dans le fond, étant la même propriété acquise par James A. Mallon de la succession de Conrade, par un acte authentique pardevant O. Drouet, notaire, le 2 mai 1885, enregistré au bureau de transfert, livre 125, folio 94.

2° La moitié d'un certain lot de terre dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, Lequel dit lot de terre est désigné par le numéro 8 et la dite moitié du lot No 8 est la plus près de l'avenue de la Louisiane. La dite moitié du lot No 8 mesure seize pieds et six pouces de face à la rue Tchoupitoulas par une profondeur de quatre-vingt-neuf pieds onze pouces et trois lignes. Etant la même propriété acquise par le dit James A. Mallon, conformément à un acte passé pardevant les H. Spearing, notaire, en date du 6 août 1885, dûment enregistré au bureau de transfert, livre 121 folio 705.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 mai—29—4 11 18 25 29 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Louisiana Homestead Association of New Orleans vs. Stephen R. Oliver.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,825.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 15 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte y faisant partie, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No municipal 17 (anciennement désigné comme l'îlet No 17, Burtsville), borné par l'avenue Nashville les rues Laurel, Annonciation et Arabella; les dits lots sont désignés par les numéros quatre et cinq et mesurent chacun trente pieds de face à l'avenue Nashville sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, suivant le croquis du dit îlet attaché à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, le 29 décembre 1870, une copie étant attachée à un acte passé pardevant Jos. D. Taylor, notaire en cette ville, le 10 novembre 1882.

Acquis par le défendeur par achat du plaignant suivant un acte passé devant M. T. Ducros, notaire, le 19 octobre 1887.

Mémorandum—En vertu d'une ordonnance du Conseil de Ville de 1884, l'ancienne rue Laurel et l'ancienne rue Union sont maintenant appelées rue Laurel, et l'ancienne rue Jersey et l'ancienne rue Market sont maintenant appelées rue Laurel, lequel changement fait de l'îlet No 17 borné comme suit; avenue Nashville, les rues Arabella, Patton et Laurel).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 mai—13,20,27—3,10,15 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Basile Gardey vs Louise Thérèse Henriette Pusch, femme de Joseph Nicholas McConnell, et Joseph Nicholas McConnell, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,861—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 15 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le 2e district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Ste Anne, Dauphine et Dumaine, mesurant, le dit lot, mesure française, trente [30] pieds de face à la rue Bourgogne, sur cent vingt [120] pieds de profondeur, entre lignes parallèles, étant la même propriété qui a été acquise par Madame Joseph Nicholas McConnell de la succession de feu et sieur line Loze, veuve de Félix Henry Loze, No 38,557 du docket de l'ancienne Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, le 5 juin 1874, par un acte passé pardevant Andrew D. Doriocourt, notaire en cette ville, enregistré au bureau des aliénations en cette ville, livre 101, folio 442.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 mai—13 20 27 3 10 15 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vve D. L. Kernion vs. la succession de Paul Théophile Commagère, No 23,604

—et—

La succession de Paul Théophile Commagère, No 5,293.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—En vertu d'un jugement et d'un ordre de vente rendus le 28 mars 1889 et signés le 3 avril 1889 dans la première affaire mentionnée; et d'un ordre de vente du 21 mai 1889 dans la seconde affaire mentionnée, tout deux adressés à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville le SAMEDI, 29 juin 1889, à midi, de la propriété et après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville carré No 79 borné par les rues St Claude, Remparts, Kerlerec et Columbus, formant l'angle des rues St Claude et Columbus, et mesurant par devant cinq, 71 pieds, 10 pouces et 4 lignes de façade rue St Claude; 87 pieds, 4 pouces et 5 lignes de profondeur et de façade rue Columbus; 69 pieds, 7 pouces et 3 lignes de largeur à l'arrière; et 81 pieds de profondeur de l'autre côté vers la rue Kerlerec, borné de côté de la rue Kerlerec, par la propriété appartenant ou ayant appartenu à S Maspéreau, et à l'arrière par la propriété de M. Staes, ainsi que le tout est accusé sur un acte passé pardevant O. de Armas, notaire, en date du 9 décembre 1858, et sur un plan annexé à cet acte. Etant la même propriété acquise par feu P C Commagère, pardevant actes exécutés devant O. de Armas, notaire, le 29 octobre 1858, enregistrés C. O. livre 78, page 302, et le 9 décembre 1858, enregistrés C. O. livre 77, page 320

Conditions—Quinze cents dollars [$1500] comptant; le reste à un an de crédit sur un billet à ordre de l'acquéreur portant sept pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale; l'acquéreur devant assurer la propriété pour le montant du crédit et transférer la police au porteur du billet. L'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et les clauses habituelles; dix pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, et toutes autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente. L'adjudicataire devant assumer en sus du prix d'adjudication les taxes d'Etat et de ville de 1889 sur la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, No 23,604.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 mai—27—3 10 17 24 29 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dr W. E. Brickell vs Mlle Marie Aimée Vigaie—No 14,719.

Dr W. E. Brickell vs Mlle Marie Aimée Vigaie—No 14,699.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—En vertu de deux alias writs de fieri facias, les deux à moi adressés par l'Honorable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans les affaires ci-dessus intitulées respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 1er juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Quatre certains lots de terre situés dans l'îlet No 1-2 de la ville de Carrollton, anciennement paroisse de Jefferson, maintenant le Septième District de la Nouvelle-Orléans, lequel est borné par les rues Lower Line, Général Scott, Livandais et Levée; les dits lots sont désignés sur un plan de Forshey, ingénieur, par les numéros 1 à 22 inclusivement, et mesurent comme suit: le lot No 19 quatre-vingt-neuf pieds quatre pouces de face à la rue Levée, cent vingt-cinq pieds quatre pouces sur la ligne du fond des lots Nos 14 à 17 et une partie du lot No 13, et quatre-vingt-cinq pieds sur la ligne du lot No 20; le lot No 20 a trente pieds quatre pouces de face à la rue Lower Line, cent quinze pieds sur la ligne du dit lot No 19, et cent quinze pieds sur la ligne du dit lot No 21, et quarante-neuf pieds quatre pouces sur la ligne du fond des lots Nos 11 à 13; le lot No 21 a trente pieds quatre pouces de face à la rue Lower Line, cent quinze pieds sur la ligne du lot No 20 et quatre-vingt-cinq pieds de profondeur sur le lot No 22, et quarante-neuf pieds quatre pouces sur la ligne du fond dans le fond; le lot No 22 a trente pieds quatre pouces de face à la rue Lower Line, cent quatre-vingt-cinq pieds de profondeur sur la ligne du lot No 21 et cent soixante-huit pieds huit lignes de profondeur sur la ligne du lot No 23 et quarante-neuf pieds cinq pouces de largeur dans le fond.

2° Trois certains lots de terre situés dans la ville de Carrollton, anciennement paroisse Jefferson, maintenant le septième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 5, lequel est borné par les rues Levée, Général Scott, Olivier et Millaudon; les dits lots sont désignés sur le dit plan de Forshey par les Nos 3, 6 et 7.

3° Cinq certains lots de terre, situés dans la ville de Carrollton, anciennement paroisse Jefferson, maintenant le septième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 13 lequel est borné par les rues Levée, Wall Millaudon et Clinton; les dits lots sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 5 et 13 sur le dit plan de Forshey.

Toutes les dites propriétés ayant été acquises par Mme Bertus Norbert Fortier de Edmond Burthe, par acte passé pardevant E Commagère, notaire, le 2 juillet 1870, le dit acte est enregistré dans le registre de Carrollton, livre 5, folio 255, et ont été acquises par la défenderesse Mlle Aimée Vigaie de la succession de Mme Bertus Norbert Fortier, par jugement de la Cour Civile de District, en date du 2 avril 1888, enregistré au bureau des aliénations dans le livre 22, folio 556, et dans le livre 129, folio 298.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er mai—1, 8, 15, 22 29—1 juin

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

— avec une —

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

— le —

SAMEDI MATIN

— et —

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,

No 73 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS

73......CHARTRES